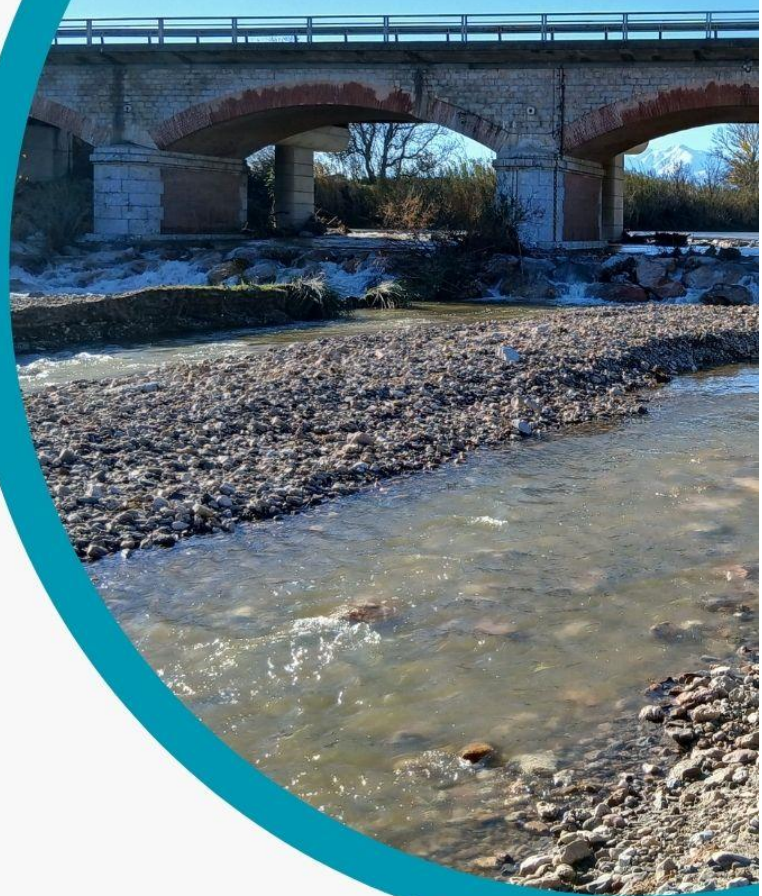


RAPPORT D'ACTIVITÉ

Année 2025



04 68 22 18 53 

Parc d'activités Sud Roussillon
3 rue des Fenouillèdes - 66280 Saleilles 

www.reart66.fr 

SOMMAIRE

P1 MOT DU PRESIDENT

P2 LE TERRITOIRE

P4 LES COMPETENCES

P5 LES MEMBRES DU BUREAU

P7 L'EQUIPE DU SYNDICAT

P9 LE BUDGET

P11 LES DEMARCHES PORTEES PAR LE SYNDICAT

P12 Le SMBVR : Structure porteuse d'un Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI)

P15 Le SMBVR : Structure porteuse du contrat Bassin Versant de l'Étang de Canet Saint-Nazaire

P26 Le SMBVR : Gestionnaire du Site Natura 2000 de l'Étang de Canet Saint-Nazaire



LE MOT DU PRESIDENT

Lorsqu'il s'est agi de rédiger mon dernier éditorial de la mandature, j'ai pensé qu'il serait plus approprié de faire un bilan de 18 années à la présidence du « Réart ».

Ainsi, en tout premier lieu, permettez-moi de remercier l'ensemble des 35 maires appartenant au bassin versant, ainsi que tous les élus ayant animé nos comités syndicaux. Toutes ces réunions se sont passées en bonne intelligence et de façon très cordiale.

Après la fusion de l'aval et de l'amont, le syndicat est devenu l'interlocuteur unique, conformément aux souhaits de l'Etat. Les Llobères, la Fosseille, l'Agouille de la mar et enfin l'étang de Canet-St Nazaire sont venus compléter les nouvelles compétences du nouveau syndicat du Réart ainsi constitué.

Grâce au travail de Francis CLIQUE, nous avons pu définir conjointement un cadre clair de financement aux EPCI qui regroupent les différentes communes adhérentes du SMBVR, autant en fonctionnement qu'en investissement, évitant toute mauvaise surprise lors des travaux et de la contribution payée par ceux-ci. Le projet de cotisation a reçu l'aval de tous les membres sans exception.

Je dois reconnaître que ces 18 années sont passées très vite, même si elles ont été à certains égards difficiles. L'Administration nous a beaucoup aidé, même si le zèle de certains de ses employés nous a souvent freiné, nous imposant parfois un nombre incalculable d'études pour pouvoir continuer. Quoi qu'il en soit, après 20 années de bocage, voilà enfin que les travaux sur les digues du Réart démarrent en 2026.

C'est pourquoi je suis heureux que Jean-Claude TORRENS ait été choisi le 21 mai 2026 pour me succéder, car il est le plus apte à continuer ce qui a été entrepris. En effet, sa qualité de directeur de notre syndicat pendant 15 années plaide en sa faveur. Il connaît parfaitement les dossiers et il sera à même de diriger les travaux des digues du Réart, mettant enfin nos communes à l'abri des inondations, évitant des hauteurs d'eau causant de forts dégâts.

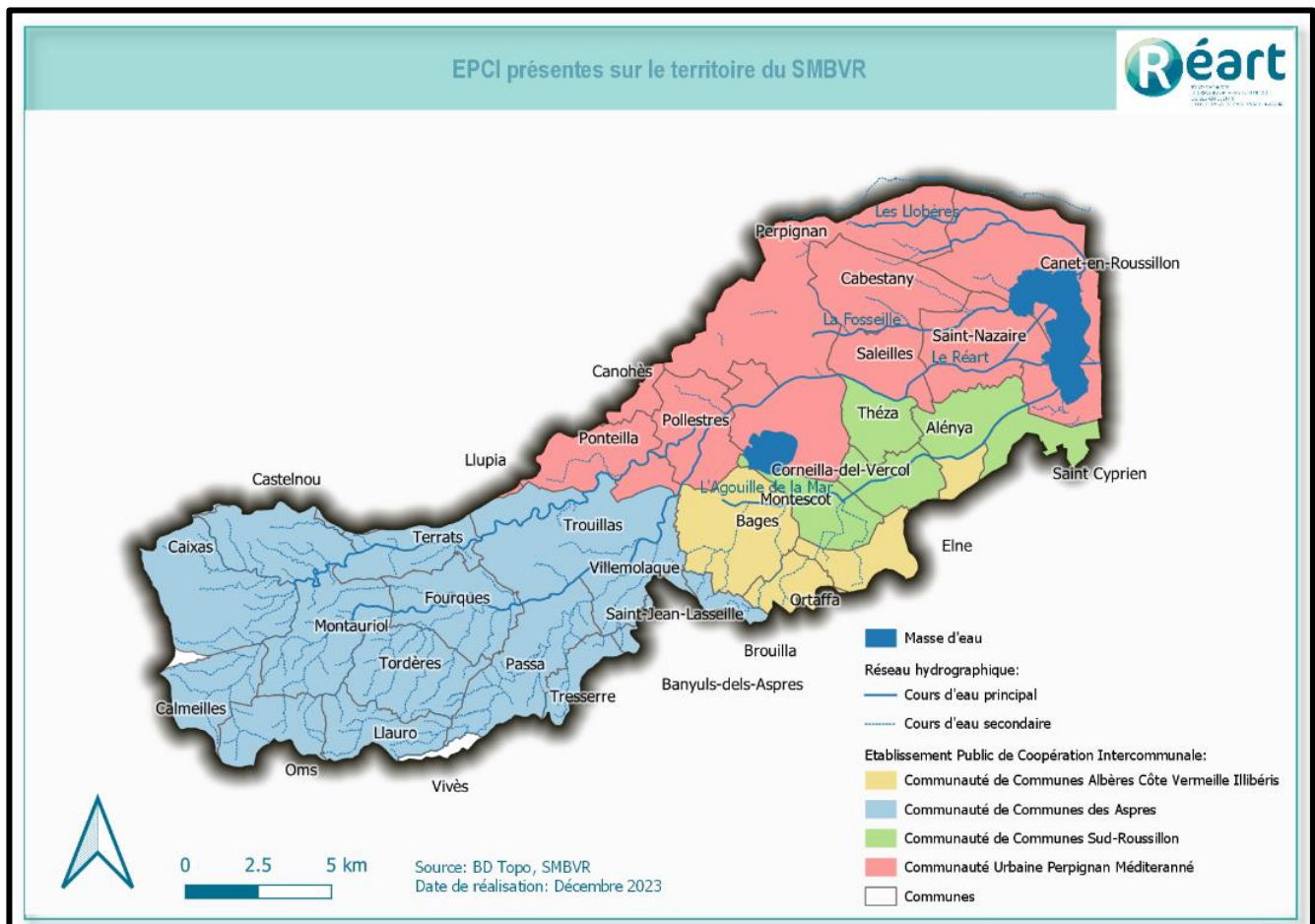
Je termine en vous remerciant pour la confiance que vous m'avez accordée pendant ces longues années. Cette fonction m'a passionné et apporté de nombreuses joies.

Longue vie au Syndicat du Réart !

Très chaleureusement.

François RALLO

LE TERRITOIRE



Créé en 2014, le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents, et de l'étang de Canet Saint-Nazaire (SMBVR) a compétence sur le bassin versant de l'étang de Canet St-Nazaire. Sa création est issue de la fusion de plusieurs syndicats.

En 2007, les syndicats du Réart aval et du Réart amont ont fusionné pour créer une structure unique à l'échelle du bassin versant du Réart.

En 2010, à la suite de l'intégration de Cabestany dans la Communauté d'Agglomération de Perpignan Méditerranée, qui disposait de la compétence hydraulique, les syndicats de la Fosseille et des Llobères ont été dissous et l'entretien de ces deux cours d'eau a été confié au SMBVR.

Il est alors apparu une double nécessité :

- Avoir une approche globale à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'étang de Canet St-Nazaire, incluant les bassins versants du Réart, de l'Agouille de la Mar, des Llobères et de la Fosseille, ainsi que leurs affluents ;
- Mettre en œuvre un plan d'action cohérent dans le cadre de démarches de gestion du bassin versant, de type PAPI ou Contrat de milieu

C'est dans ces conditions qu'au 1^{er} janvier 2014 le syndicat mixte du bassin versant du Réart et le syndicat mixte du bassin de l'Agouille de la Mar et de ses affluents ont fusionné afin de créer un syndicat mixte ayant vocation à intervenir sur un périmètre correspondant au bassin versant de l'étang de Canet St-Nazaire dans une logique de gestion globale intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.

LES CHIFFRES



4

cours d'eau



1

lagune



260 km²
de bassin
versant



103 km
de rivière

LES DONNEES



4

Communautés de
communes



35

communes



40

délégués



10

compétences
dont 4 de la
GEMAPI

LES COMPETENCES

Le syndicat est compétent pour élaborer et mettre en œuvre les politiques de gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant à travers des outils comme, le contrat de milieu ou le programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)

De plus, Monsieur le préfet a validé les statuts du SMBVR étendus à la compétence GEMAPI portant en totalité ou partiellement sur les items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

1°aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2°entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5°défense contre les inondations ;

8°protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,

Et à la compétence hors GEMAPI portant sur l'item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement, à savoir *l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.*

Dans ce cadre, le SMBVR exerce les missions suivantes :

- Travaux d'entretien et de restauration du lit et des berges du Réart et de tous ses affluents ;
- Restaurer et entretenir la végétation des bords de berges et du lit des cours d'eau dont le syndicat est propriétaire ou titulaire d'une déclaration d'intérêt général, afin de faciliter l'écoulement des eaux tout en respectant le bon fonctionnement des milieux aquatiques ;
- Réaliser l'ensemble des études nécessaires à l'accomplissement des missions ci-dessus ;
- Répondre aux appels à projets et s'engager dans les procédures contractuelles en lien avec la gestion de la ressource et/ou l'aménagement des cours d'eau du périmètre du Syndicat ;
- Se porter maître d'ouvrage des études et des travaux d'aménagement, d'équipement, de réparations et d'entretien à réaliser sur le Réart et ses affluents ;
- S'assurer éventuellement, de la maîtrise des terrains nécessaires à la réalisation des opérations ;
- Coordonner et animer les démarches de gestion ;
- Réaliser des actions d'expérimentation et de sensibilisation ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions menées sur le périmètre du syndicat ;
- Assurer l'appui technique aux maîtres d'ouvrages ;
- Constituer une instance représentative des collectivités membres au sein des différentes commissions existantes ou susceptibles d'être créées sur le territoire (SCOT, CLE (commissions locales de l'Eau), Contrat d'étang, Comité de Pilotage site NATURA 2000 « Etang de Canet-Saint Nazaire ...).

LES MEMBRES DU BUREAU



François RALLO

Président du SMBVR
Maire de la commune de Saleilles



Rémy ATTARD

1^{ER} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune
de Trouillas



Jean-André MAGDALOU

2^{ème} Vice-président du SMBVR
Maire de la commune
d'Alénia



Jean-Charles MORICONI

3^{ème} Vice-président du SMBVR
Maire de la commune de Pollestres



Jean-Jacques THIBAUT

4^{ème} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune de
Théza



Rodolphe LAFFONT

5^{ème} Vice-président du SMBVR
Conseiller municipal de Saint-
Nazaire



Thierry DEL POSO

6^{ème} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune
de Saint-Cyprien



Alexandra MAILLOCHAUD

7^{ème} Vice-présidente du SMBVR
Conseillère municipale de
Canet-en-Roussillon



Christophe MANAS

8^{ème} Vice-président du
SMBVR
Maire de la commune
de Corneilla del Vercol



Maya LESNE

9^{ème} Vice-présidente du SMBVR
Maire de la commune de
Tordères



Maria CABRERA

10^{ème} Vice-présidente
du SMBVR
Maire de la commune
de Bages

LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

LE COMITÉ SYNDICAL

40 délégués titulaires et
suppléants siègent lors des
comités syndicaux

CU PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

Jean-François REGNIER
Sara TOURNE
Alexandra
MAILLOCHAUD
Max TIBAC
Christine RODRIGUEZ
Théophile MARTINEZ
Georges PUIG
Jean-Charles MORICONI
Gilles CASAS
Louis PUIG
Jean-François FABRE
Rodolphe LAFFONT
Jean-Pierre LEROY
François RALLO
Olivier RABAT
Modeste BOSQUE
Gérard NOLLEVALLE

Rosemary DROUILLOT
Antoine FIGUE
Sylvie SAMTMANN
Cédric LAURENS
Marion CARBONNET
Francis ALIS
Soraya LAUGARO
Dominique CREN
Jean Marc THOBOIS
Marie Hélène CASTELL
Auguste BOTTIN
Vincent POCH
Jean-Louis FOUR
Robert TARDA
Christian DISLAIR
Stéphane LECOQ
Christian MIRA
Michel CRETON

CC DES ASPRES

Francis AUSSEIL	Maurice DEBRAY
Luc DEVEZE	Chantal DELGADO
Luce FAXULA	Alain BEZIAN
Patrick MAURAN	Hervé CAMSOULINES
Patrick	Céline DAVESA
BELLEGARDE	Guillaume ROCA
Denis FERRER	Gilbert FANTIN
Maya LESNE	Philippe BRETEAU
Rémy ATTARD	Philippe LEMAIGRE

Cc SUD ROUSSILLON

Thierry DEL POSO	Dominique ANDRAULT
Nathalie PINEAU	Stéphane CALVO
Jean-André	Alain FERNANDEZ
MAGDALOU	Sylvie TORRES
Robert OLIVE	Jean-Louis TORRES
Christophe MANAS	Thierry LOPEZ
René WALLEZ	Eliane BERDAGUER
Louis SALA	Magali FONTENEAU
Colette ROIG	Marc GIMBERNAT
Jean-Jacques THIBAUT	Laurent TOIX

Cc ACVI

Raymond PLA	Marie-Pierre SADOURNY-GOMETZ
Maria CABRERA	Olivier BATLLE
Annie PEZIN	Thierry SANCHEZ

L'EQUIPE DU SYNDICAT

L'équipe est composée de 10
agents administratifs et techniques

Jean-Claude TORRENS
Responsable des Services
(jusqu'au 31/08/2025)

Edmond JORDA
Directeur Général des Services
(01/09/2025)

>> Management de l'équipe

>> Suivi budgétaire et financier

>> Lien avec les élus

>> Relation stratégique avec les autres acteurs du territoire

>> Exécution et suivi des procédures et décisions
administratives

>> Veille juridique et parcellaire

>> Suivi RH (médecine du travail, congés, CET, formations
agents)

>> Assistante de prévention

Sandrine BOSSOREIL
Secrétaire
administrative

Manuela PAGANO
Responsable
comptable-RH

>> Suivi des opérations financières

>> Suivi de la gestion des RH (administratifs et financiers)

>> Elaboration du budget

>> Définition et mise en œuvre de la politique de gestion du
périmètre Natura 2000 du complexe lagunaire

>> Mise en œuvre des actions du DOCOB, de son
évaluation, de son actualisation et de sa planification

Roland MIVIERE
Technicien
"Natura 2000"

Christelle PLAGNES

Chargée de mission
"Gestion des milieux
aquatiques"

- >> Animation de la Gestion des Milieux Aquatiques
- >> Mise en œuvre des actions du contrat
- >> Animations scolaires et grand public

- >> Animation du Programme d'Actions pour la
Prévention des Inondations

- >> Suivre et assurer la réalisation des obligations
réglementaires liées aux digues
- >> Animations scolaires et grand public

Isabelle PERREE

Chargée de mission
"Inondations"

Morgane BOISRAMÉ

Technicienne rivière

- >> Relai terrain du Syndicat auprès des riverains, des partenaires
techniques et des élus
- >> Mise en œuvre de la phase opérationnelle des orientations du
Syndicat (PPREV, contrat de bassins, zones humides)
- >> Responsable de la brigade verte

Alain MESNIL

Agent d'entretien
des cours d'eau
(brigade verte)

Philippe FRONTERA

Agent d'entretien
des cours d'eau
(brigade verte)

- >> Entretien de la végétation
- >> Gestion des déchets

LE BUDGET

Budget de fonctionnement

Les participations des EPCI ont été définies dans les statuts approuvés en octobre 2018. Par délibération, les membres du conseil syndical ont arrêté les besoins financiers du SMBVR ainsi que les modalités de répartition des contributions entre les EPCI.

Les contributions relatives au fonctionnement général du syndicat sont réparties entre les EPCI selon une quote-part calculée à partir des critères suivants :

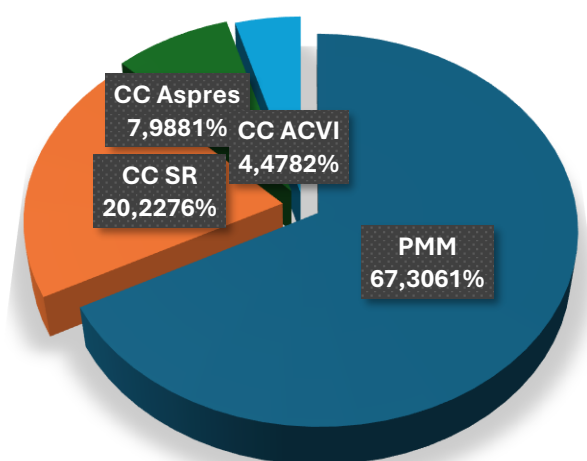
- Population pondérée : 90 %
- Potentiel fiscal par habitant : 5 %
- Surface du bassin versant : 5 %
- Spécificité du bassin versant

La spécificité du bassin versant repose sur sa configuration particulière, composée de quatre cours d'eau indépendants (Llobères, Fosseille, Réart, Agouille de la Mar). Par ailleurs, le cours d'eau principal est subdivisé en deux sections distinctes : une section amont (située au-dessus de la voie ferrée) et une section aval (située en dessous).

Cette organisation implique une gestion différenciée selon les secteurs, tant sur le plan technique que sur celui de l'ingénierie. En conséquence, des ajustements ont été appliqués dans le calcul des contributions.

Ainsi, la répartition des participations au titre du fonctionnement est la suivante :

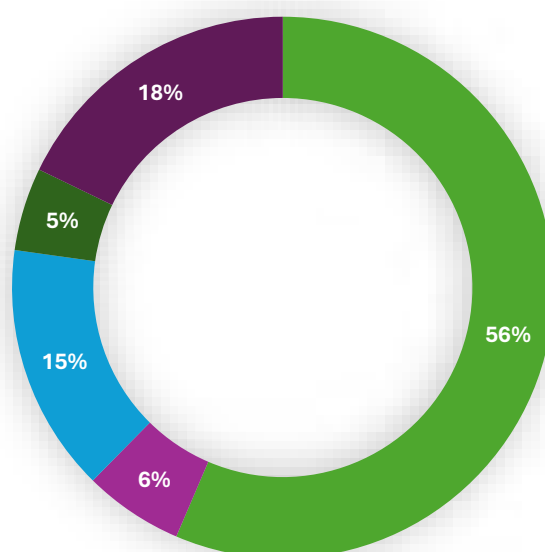
- Perpignan Méditerranée Métropole : 67,3061 %
- Communauté de communes Sud Roussillon : 20,2276 %
- Communauté de communes des Aspres : 7,9881 %
- Communauté de communes Albères, Côte Vermeille, Illibérès : 4,4782 %



Principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement

1 293 796.36 €

- Charges de Personnel
- Indemnités Élus
- Entretien des cours d'eau
- Etudes et recherches
- Charges à caractère général

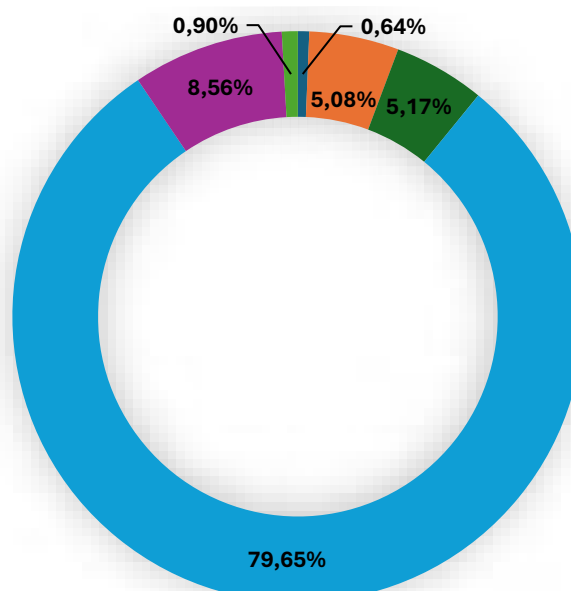


Les dépenses de fonctionnement sont principalement orientées vers les charges de personnel, les études et l'entretien des cours d'eau, qui constituent le cœur de l'activité du syndicat. Les frais de structure restent maîtrisés et représentent une part limitée du budget global.

Principaux postes de recettes réelles de fonctionnement

1 508 700.08 €

- Atténuation de charges
- Subventions État
- Subventions Région
- Participations EPCI
- Autres Subventions
- Autres produits



Les recettes de fonctionnement sont majoritairement constituées des contributions des EPCI, qui représentent 79.65 % des ressources. Les autres recettes proviennent des subventions, traduisant le soutien des partenaires institutionnels.

Budget d'investissement

En matière d'investissement, les dépenses sont réparties entre les EPCI conformément aux clés de répartition prévues par les statuts du syndicat.

Ces clés intègrent des modalités spécifiques selon les cours d'eau :

- **Agouille de la Mar :**

Les dépenses d'investissement sont réparties entre les EPCI sur la base des participations historiquement définies au sein de l'ancien syndicat de l'Agouille de la Mar.

- **Réart :**

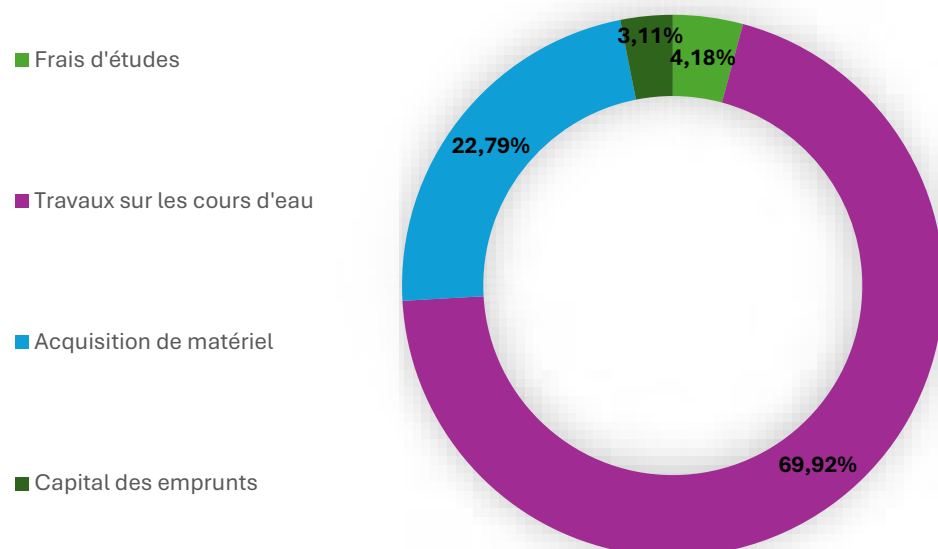
Les dépenses liées aux travaux du Réart aval, notamment le réaménagement des digues, s'inscrivent dans une logique de solidarité amont/aval.

À ce titre :

- 80 % des dépenses sont supportées par Perpignan Méditerranée Métropole et la Communauté de communes Sud Roussillon, répartis à hauteur de 75 % pour Perpignan Méditerranée Métropole et 25 % pour Sud Roussillon ;
- 20 % des dépenses sont répartis entre l'ensemble des EPCI situés sur le bassin versant (Perpignan Méditerranée Métropole, Communauté de communes Sud Roussillon et Communauté de communes des Aspres).

Principaux postes de dépenses réelles d'investissement

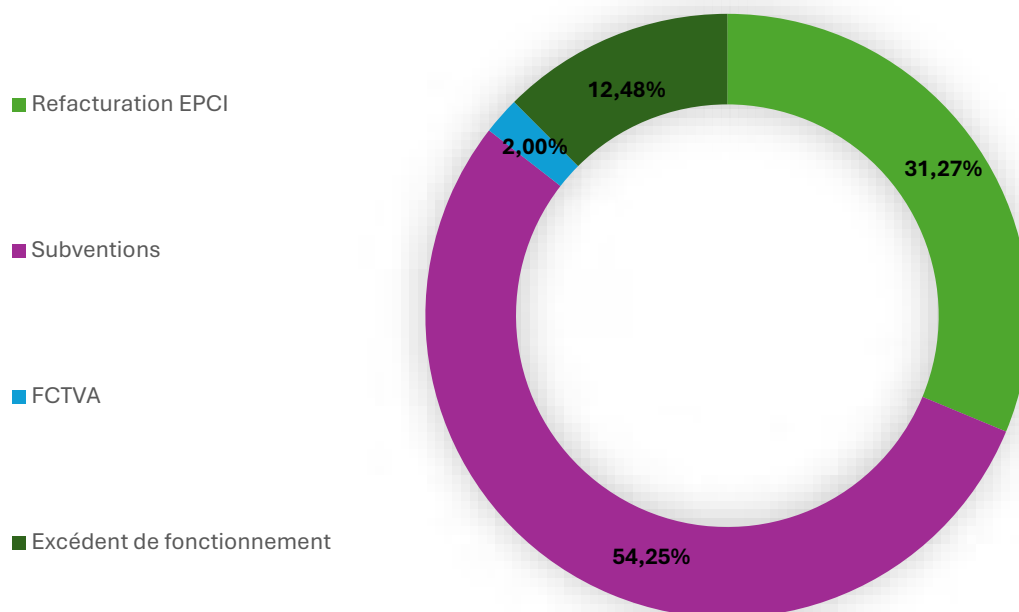
783 695.88 €



Les dépenses d'investissement se concentrent principalement sur les travaux sur les cours d'eau, notamment les travaux des digues du Réart, traduisant la priorité donnée à la prévention des inondations.

Principaux postes de recettes réelles d'investissement

788 451.06 €



Le financement des opérations d'investissement repose sur une combinaison de subventions et de contributions des EPCI. Les partenaires institutionnels assurent une part significative du financement à hauteur de 54.25 %, limitant ainsi le reste à charge pour les collectivités membres.

LES DEMARCHES PORTEES PAR LE SMBVR

Complexe lagunaire de Canet Saint-Nazaire

HORS-GEMAPI

PRESERVATION DE LA
BIODIVERSITE DE
L'ETANG

Document d'objectifs
Natura 2000

*Gestion hydraulique et des apports
de l'amont du bassin versant pour
préserver l'écosystème lagunaire*

Bassin versant de l'étang de Canet Saint-Nazaire

GEMAPI

ATTEINTE DU BON
ETAT ECOLOGIQUE
DES MILIEUX
AQUATIQUES

PREVENTION ET
PROTECTION CONTRE
LE RISQUE
INONDATION

*Gestion des risques inondation en
tenant compte du fonctionnement
naturel des cours d'eau*

Contrat de bassin
versant de l'étang de
Canet St-Nazaire

Programme d'Actions
de Préventions des
Inondations (PAPI/PEP)

Le SMBVR : Structure porteuse d'un Programme d'études préalables (PEP) au PAPI

Le SMBVR est aujourd'hui porteur d'un programme d'études préalable (PEP) au Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI).

La mise en œuvre du **Programme d'Études Préalables (PEP)** au PAPI permet de poursuivre les actions menées depuis 2012 et de répondre également à un objectif de solidarité financière.

7 axes d'intervention

25 actions

Montant : 2.42 M€

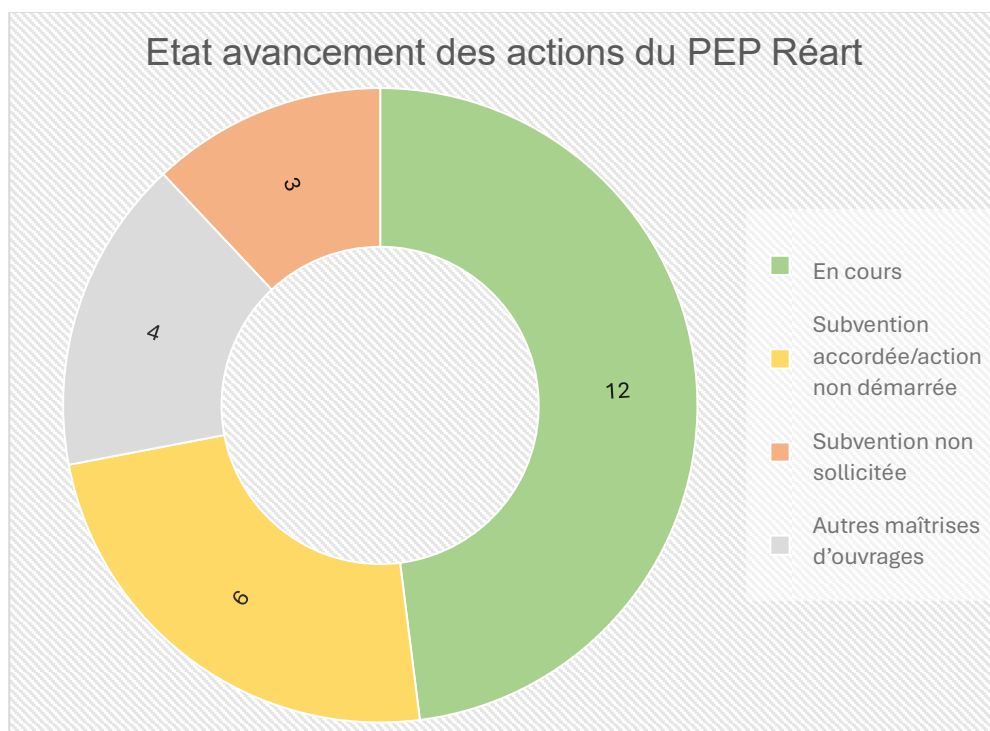
Montant : 2.42 M€

Dans le respect du cahier des charges PAPI 3 2023, ce programme d'études (**2024-2026**), se compose de **25 actions réparties sur 7 axes** :

- ✓ Axe 0 : « Action de gouvernance »
- ✓ Axe 1 : « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque »
- ✓ Axe 2 : « Surveillance, prévision des crues et des inondations »
- ✓ Axe 3 : « Alerte et gestion de crise »
- ✓ Axe 4 : « Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme »
- ✓ Axe 5 : « Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens »
- ✓ Axe 6 : « Ralentissement des écoulements »
- ✓ Axe 7 : « Gestion des ouvrages de protection hydraulique »

Le montant global du programme s'élève à **2,42 Millions €**.

Dès la validation du programme obtenue le 28 mai 2024 par le Préfet, les financeurs ont été sollicités pour démarrer les premières actions, listées ci-après.



Compte-tenu du démarrage tardif des actions (dû à des difficultés de financements du fonds Barnier en 2024), une demande de prorogation du PEP d'1 an a été adressée au Préfet début

Des actions mises en œuvre dans le cadre du PEP :

➤ Révision ou élaboration de PCS et Dicrim

- Mise à jour et élaboration de document organisationnel de gestion de Crise : plan communal de sauvegarde (PCS) multirisques
- Mise à jour et élaboration de document d'information du public au risque majeur sur leur commune (DICRIM)
- Réalisation d'exercice de simulation « inondation »

L'opération est réalisée au sein d'un groupement de commande concernant **11 communes** :

Bages, Cabestany, Corneilla-del-Vercol, Fourques, Saleilles, Saint-Nazaire, Terrats, Théza, Trouillas, Villemolaque, Villeneuve-de-la-Raho

Montant marché (TTC)	114 606 €
Prestataire :	MAYANE
Subventions accordées sur 120 000 € TTC	
ETAT (Dicrim)	20 000 €
DEPARTEMENT (PCS)	19 000 €



12.12.2025: Réunion de lancement

Pour l'année 2025:

- 14.10.2025: notification du marché à MAYANE
- 12.12.2025: réunion de lancement à Corneilla-del-Vercol avec les 11 communes du groupement

➤ Elaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité

L'objectif de cette opération est d'établir **une stratégie de réduction de vulnérabilité** du territoire face au risque inondation (composée d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire et d'un programme d'actions) et de réaliser quelques diagnostics pilotes.

Cette première étape précède **les travaux de réduction de la vulnérabilité des biens** prévus dans le PAPI complet (à partir de 2027).

Montant marché (TTC)	33 480 €
Prestataire :	OSGAPI
Subventions accordées sur 144 000 € TTC	
ETAT	72 000 €
REGION	28 800 €
DEPARTEMENT	14 400 €

Pour l'année 2025:

- 14.10.2025: notification du marché à OSGAPI
- 18.12.2025: réunion du Comité Technique pour cadrer la prestation

➤ *Optimiser les zones d'expansion de crues (ZEC)*

L'objectif est de définir précisément **les actions de restauration ou de création de ZEC** (au stade AVP-PRO) dans l'optique de **réduire le risque inondation sur le territoire** et de redonner au cours d'eau un fonctionnement naturel.

Montant marché	107 800 € HT
Prestataire :	AEF expertises
Subventions accordées sur 300 000 € HT	
ETAT	150 000 €
REGION	60 000 €
DEPARTEMENT	30 000 €

Pour l'année 2025:

- 14.10.2025: notification du marché à AEF expertises
- 04.12.2025: Prospection terrain des différentes ZEC

➤ *Communication et sensibilisation sur le risque inondation*

Montant projet (2024-2026)	100 000 €
Subvention sollicitée :	
Fonds Barnier	80 000 €

- Animations scolaires



Chaque année, le SMBVR permet à dix classes du territoire de bénéficier d'une animation entièrement gratuite sur le thème de la sensibilisation aux milieux aquatiques et au risque inondation. Cette animation se déroule sur 5 séances, dispensées par l'association **LABELBLEU** (et **ÂNE** pour la séance sur le terrain). Chaque séance traite d'un sujet différent : explication d'un bassin versant, travail sur la pollution, les aménagements, prévention des inondations. A l'issue des cinq séances, les élèves font une présentation de leur travail aux agents du Syndicat et à un élu de leur commune.

- Manifestations grand public

Chaque année, le Syndicat est sollicité pour tenir un stand lors de manifestations ; par exemple : le Festival de l'eau ou fête de la nature (Perpignan), la fête de l'étang (St Nazaire) ...



- Journée nationale de la Résilience (JNR)



13.10.2025: Journée de la résilience

Autour du 13 octobre, le SMBVR est sollicité régulièrement pour participer à des événements de sensibilisation aux risques majeurs, organisés par la Préfecture 66.

Dans le cadre son programme d'actions de prévention des inondations, le SMBVR prévoit également des actions spécifiques.

Pour l'année 2025

Sur l'année scolaire 2024-2025, 10 classes de primaire ont bénéficié du programme sur l'eau (soit environ 250 enfants) sur les communes d'Alénia, Bages, Cabestany, Corneilla-del-Vercol, Terrats et Tordères .

L'équipe du SMBVR a participé au **Festival de la Nature** porté par la mairie de Perpignan, : un stand du SMBVR était tenu au village de l'eau au Parc St Vicenç.

Dans le cadre de la journée de la résilience, le SMBVR a participé à la journée organisée par PMM sur les risques majeurs (*Présentation du territoire du Réart, de ses enjeux et actions mises en œuvre*).

➤ Les ouvrages de protections gérés par le SMBVR

Localisation des ouvrages de protection classés



Outre l'entretien régulier réalisé sur ces ouvrages (1 à 2 fois par an) + la visite de surveillance programmée (1 fois par an), ci-après les **phases importantes en 2025** par ouvrages de protection gérés par le SMBVR :

AGOUILLE DE LA MAR	REART	LLOBERES
Aménagement hydraulique : 2 bassins écrêteurs de crue (Bages et Montescot)	Système d'endiguement : 14km de linéaire de digues	2 digues : Llobères Nord + Llobères sud (600m de linéaire de digues)
Classe C AP n° DDTM/SER/2025279-0002 du 06.10.2025	Classe C AP n°DDTM/SER/2021341-0001 du 07.12.2021	Prorogation accordée pour régulariser l'ouvrage d'ici le 30.06.2026
REGULARISATION : Reconnaissance des ouvrages en aménagement hydraulique	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION : - Autorisations règlementaires - Travaux préparatoires (débroussaillage et dessouchage du site)	SUIVI : - Visite technique approfondie - Rapport de Surveillance - Préparation exercice « inondation »

➤ Les Travaux de réaménagement des digues du Réart

Contexte :

Les travaux menés par le Syndicat de 1988 à 2001 ont permis de recalibrer le Réart de l'étang jusqu'au seuil de Théza. Le dernier tronçon du programme, du seuil de Théza au pont de la RD914, n'a cependant jamais pu être réalisé. **Les digues sur ce tronçon sont anciennes et sont aujourd'hui fragilisées par des terriers, des affouillements, des travaux non autorisés, ...**

L'étude de dangers des digues existantes montre un risque élevé de rupture dès la crue de période de retour 10 ans (210 m³/s), menaçant d'inonder les villages de Théza, Saleilles et Alénia.

Les ouvrages sur ce secteur ne permettent donc pas d'assurer la sécurité des populations à son plein potentiel.

C'est donc sur le postulat que ce dernier secteur était le maillon faible du système qu'a été défini le projet de réaménagement des digues.

Objectif de protection :

Pour une crue de débit 340 m³/s (débit de période de retour estimée > à 25 ans)

Description :

- De la RD914 au passage à gué de Théza (2 310 m) : Reconstruction des **digues résistantes à la surverse** et des **digues insubmersibles**
- Entre la voie ferrée et la RD914 (280 m) : Création d'une **zone d'expansion des crues (ZEC)** ;
- Du passage à gué de Théza et la RD22 (1 100 m) : Reconstruction des digues insubmersibles et **confortement de digues**.
- Défluence entre nouveau et ancien Réart : **Abaissement du seuil**.

Travaux préparatoires pour désensibiliser la zone d'emprise des futurs travaux :

Dans le cadre des autorisations réglementaires obtenues en octobre 2025, le SMBVR doit appliquer des mesures d'atténuation des impacts environnementaux. Ces mesures prévoient des travaux de débroussaillage et abattage d'arbres pour rendre le site moins favorable à l'installation d'espèces (faune/flore) avant travaux.

L'entreprise SERPE sélectionnée pour cette mission a réalisé des travaux entre la RD914 et le passage à gué de Théza, en fin d'année 2025.

Montant prévisionnel (Travaux)	8.25 M €
Subventions accordées :	
ETAT (Fonds Barnier)	2.1 M€
REGION	1.626 M €
ETAT (Fonds Vert)	624 857 €
Subventions à demander :	
ETAT (Fonds Vert)	600 000 €
FEDER	2.558 M €



Arbre en cours d'abattage



Débroussaillage des digues sur le linéaire de digues



Mise en défens d'une zone à enjeux



Zone de nidification du guêpier



Bâche pour éviter la nidification avant travaux

Etapes clés en 2025:

- 25.02 au 28.03.2025: Enquête publique
- 22.09.2025: **Arrêté préfectoral** n° PREF/DCL/BCLUE/2025265-0001 portant déclaration d'utilité publique du projet de reconstruction des digues du Réart
- 06.10.2025: **Arrêté préfectoral** n° DDTM/SER/2025-279-003 du 06/10/2025 autorisant la réalisation des travaux de reconstruction des digues du Réart
- 14.10.2025: **attribution du marché de travaux « désensibilisation » à SERPE**
- Novembre-Décembre 2025: **Travaux de désensibilisation**
- 08.12.2025: **Consultation pour les travaux** de reconstruction des digues

Le SMBVR : Structure porteuse d'un contrat de Bassin Versant

Le SMBVR a porté un premier Contrat de milieu sur la période 2017-2022, démarche centrée sur la gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

Le programme d'action du Contrat était défini en fonction de 5 enjeux principaux :

- **Enjeu A : Amélioration de la qualité de l'eau et de la gestion quantitative** → Objectif : Reconquérir la qualité des milieux aquatiques dégradés par les pollutions dues aux nutriments et aux pesticides
- **Enjeu B : Amélioration de la gestion du transport solide afin de limiter le comblement de l'Étang** → Objectif : Gérer les sédiments pour restaurer l'équilibre morphologique des cours d'eau et ralentir le comblement de l'Étang
- **Enjeu C : Préservation et valorisation des écosystème aquatiques** → Objectif Retrouver les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides
- **Enjeu D : Communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau du bassin versant** → Objectif : informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire
- **Enjeu E : Coordination et suivi de la démarche**

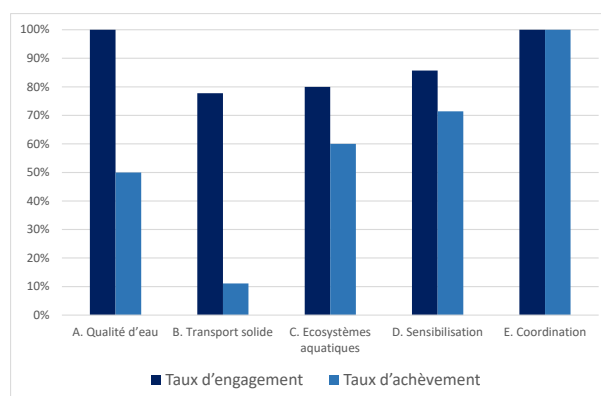
Le bilan du contrat a été réalisé entre 2024 et 2025.

Pour rappel, les 5 enjeux sont déclinés en 15 objectifs et 49 actions pour un montant global de 7,7 millions d'euros. L'enjeu A est celui qui regroupe le plus grand nombre d'actions (39%), les enjeux B et C sont relativement équivalents (18 et 21 % des actions), mais l'enjeu B est celui où les montants prévus sont les plus importants. L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse est le principal financeur du Contrat avec presque 80% de subventions.

Il faut noter que dans l'enjeu A, nombre d'actions étaient sous maîtrise d'ouvrage externe au SMBVR (EPCI, Syndicats des Nappes, Chambre d'agriculture ...). Si on supprime ces actions, ce sont les enjeux B et C qui deviennent les plus importants tant en termes d'actions que de montant.

Le bilan du Contrat fait état d'un taux d'engagement d'environ 80%, et d'un taux d'achèvement peu satisfaisant (50%) mais il faut rappeler que c'était un premier contrat qui se voulait très ambitieux. La réalisation financière du contrat est de 62%.

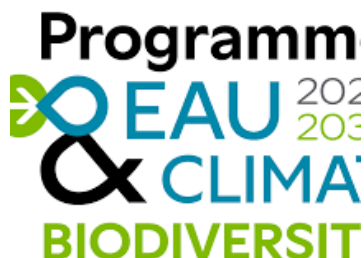
Seul l'Enjeu E, qui regroupait l'animation, le suivi et l'animation du Contrat, a été intégralement réalisé.





Pour le prochain contrat, il est important de tenir compte des moyens humains du Syndicat et de mesurer les difficultés techniques et financières incombant à la bonne réalisation des actions. Le prochain contrat portera uniquement sur le Grand cycle de l'eau pour lequel le SMBVR a la *totale maîtrise d'ouvrage*, en se basant sur les actions identifiées dans le SDAGE et le PDM.

Le nouveau contrat, Eau & Climat, sera seulement bi-latéral et portera sur 3 ans. Il sera écrit sur l'année 2026, pour espérer une mise en œuvre dès 2027.



➤ Restaurer la dynamique latérale de la Canterrane à Terrats

Contexte :

Des travaux permettant d'améliorer le fonctionnement morphodynamique de la rivière et de restaurer le fonctionnement sédimentaire sont en projet sur le secteur de Terrats.

Le linéaire concerné par le projet est de 2 km, en amont de Terrats.

Montant étude	44 278 €
---------------	----------

Subventions versées :

Agence de l'Eau	25 000 €
-----------------	----------

Montant prévisionnel (Travaux)	257 161 €
--------------------------------	-----------

Objectif : conforter la nappe d'accompagnement, la reconstitution du matelas alluvial et la diversification des faciès d'écoulement.

Description : le principe des travaux est la **recharge sédimentaire** axée sur la **verticalisation des berges** au droit des inflexions actuelles du cours d'eau et la réinjection des volumes correspondants dans l'engraissement des atterrissements en rive opposée, dans une **recherche d'équilibre déblais / remblais** afin de ne pas avoir d'export de matériaux et de conserver le gabarit hydraulique du cours d'eau.



Pour l'année 2025 :

Une modélisation complémentaire de l'état projet pour la crue de 1992 a été formulée par les services de l'Etat courant 2024.

Le délais de retour du bureau d'étude, n'a pas permis au SMBVR de pouvoir fournir une réponse au cours de l'année 2025.

➤ *Zones de décantation en amont de l'Agouille de la mar*

Contexte :

Le projet consiste en la création de deux zones de décantation sur les affluents de l'Agouille de la mar, la Riberette et le Dilouby. En effet, un problème d'accumulation de sédiments à l'exutoire des deux affluents est à l'origine de la réduction de la section hydraulique, pouvant accroître le risque inondation. Mais également, participe au comblement de l'étang par l'apport de fines à l'étang.

Objectif : le projet est double, réduire les apports de matériaux fins dans l'Agouille de la mar mais également de limiter l'ensablement du pont à l'aval immédiat du chantier, et de réduire les risques d'inondation du Dilouby dans sa traversée urbaine.

Description : sur le Dilouby, le projet se situe sur une parcelle communale, en amont du pont de RD612. Cette parcelle a été proposée par la commune afin de faciliter la réalisation (parcelle publique).

Le scénario retenu consiste à :

- Créer un méandre avec élargissement du lit ;
- Créer un lit mineur dans le lit moyen ;
- Augmenter la longueur du lit mineur afin de diminuer la pente d'écoulement.

L'axe du lit mineur sera déporté et le lit actuel, remblayé en partie. De plus, une renaturation du site sera effectuée afin de replantée la ripisylve détruite lors des travaux avec notamment la mise en place d'une roselière dans le lit mineur sur la partie aval.



Montant prévisionnel (étude)	35 000 €
<i>Subventions accordées :</i>	
Agence de l'Eau	17 500 €
REGION	7 000 €
Montant prévisionnel (Travaux)	145 160 €

Pour l'année 2025 :

Le bureau d'étude a retravaillé le projet afin que celui-ci soit plus efficient en termes de gain écologique. Le scénario final qui a été retenu est la création d'un nouveau lit plus large et une reprise du profil en long. Le lit actuel est conservé, en abaissant seulement quelques portions de la berge en rive gauche pour favoriser les débordements. La section hydraulique sous le pont de la RD612 sera restaurée et les espèces invasives présentes seront traitées.

Des relevés topographiques ont été fait en décembre afin de déterminer les quantités de sédiments à évacuer sous le pont et au niveau de la confluence avec l'Agouille de la mar.

➤ *Fonctionnement de la lagune : échanges cours d'eau/lagune/mer*



Contexte : l'étang de Canet Saint-Nazaire est un milieu lagunaire très fragile qui voit son équilibre se dégrader par de nombreux facteurs d'origine anthropiques. La principale problématique est l'impact des polluants et des sédiments apportés par les 4 émissaires affluents, phénomène d'autant plus marqué que la surface du bassin versant est 40 fois plus importante que la lagune.

Objectif : l'étude a pour but de caractériser et d'optimiser le fonctionnement hydro-sédimentaire de la lagune. Il s'agira d'évaluer les entrées dans la lagune en distinguant les apports de chaque affluent et les sorties en mer des différents polluants et leur quantité tout au long de l'année

et selon différents phénomènes météorologiques.

Il s'agira de quantifier les volumes d'eau, les matières en suspension et les polluants (nutriments et contaminants chimiques), ce qui permettra de comprendre les échanges cours d'eau/lagune/mer afin d'agir en conséquence pour améliorer l'état de la lagune en priorisant les actions.

Montant prévisionnel (étude)	65 000 €
<i>Subventions accordées :</i>	
Agence de l'Eau	28 858 €
REGION	13 000 €

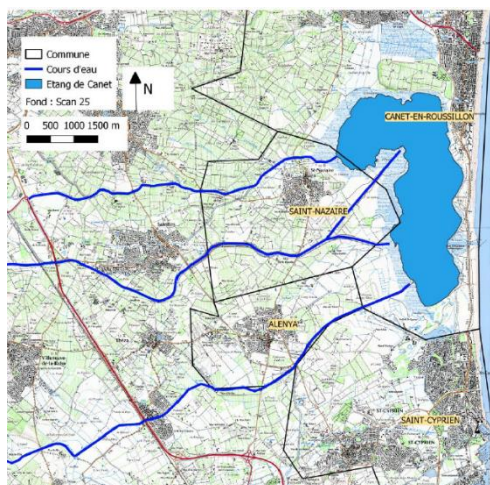
Description : pour ce faire, un partenariat est mis en place entre le SMBVR, le laboratoire CEFREM de l'Université de Perpignan et le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion (PNMGL). Le CEFREM est chargé de réaliser une partie des analyses ; le PNMGL réalisera des analyses dans le grau ainsi que des mesures de physico-chimie et de courant.

Pour l'année 2025 :

La convention de partenariat avec l'Université de Perpignan a été retravaillée.

Aucune campagne de prélèvement n'a eu lieu.

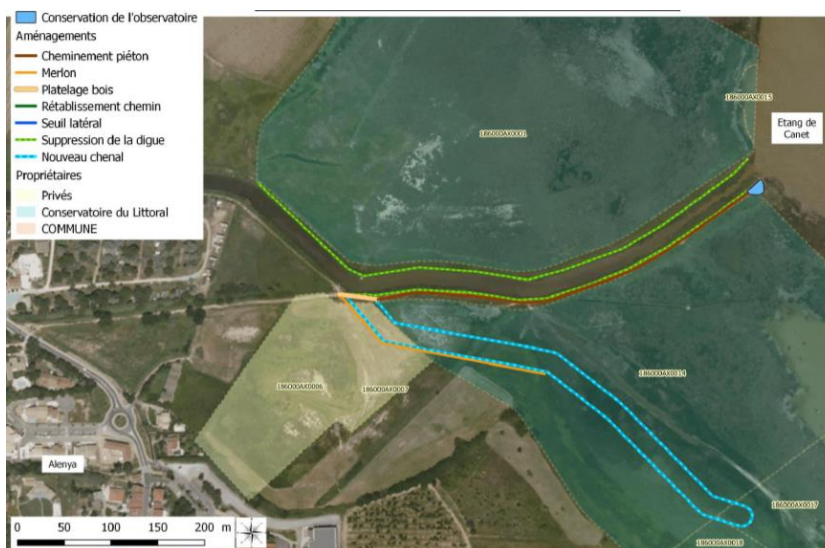
➤ *Restauration des embouchures des cours d'eau dans l'étang*



Contexte : le projet initial concerné la restauration des trois embouchures de la Fosseille, du Réart et de l'Agouille de la mar. En effet, les multiples aménagements (recalibrage, déflueuse, digues...) ont entraîné, entre autres, une sursédimentation des lits mineurs dans les parties aval de ces rivières. Les sédiments les plus fins, transitent de façon plus directe vers l'étang favorisant un comblement accéléré de ce dernier.

Objectif : ils sont au nombre de quatre, piéger les sédiments fins en amont de l'étang, afin de réduire le comblement de l'étang, restaurer un fonctionnement plus naturel des cours d'eau au niveau de leur interface avec l'étang et réduire l'inondabilité des zones attenantes l'étang par l'aménagement des zones d'expansion de crues.

Description : sur la Fosseille, les aménagements concernés sont la suppression des digues en rive droite et en rive gauche, ainsi que la création d'un chenal secondaire en rive droite. Au niveau du secteur de l'Agouille de la mar, le Syndicat a également dû faire face à un contentieux, qui put être réglé à l'amiable.



Pour l'année 2025 :

Sur le secteur de la Fosseille, un diagnostic complémentaire faune-flore sur l'emprise futures des travaux, a été réalisé sur la période printemps/été, en vue d'abonder le dossier réglementaire.

Au niveau du secteur du Réart, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté pris par la cour administrative de Toulouse, justifiant que l'absence de curage du lit du cours d'eau résulte d'un choix délibéré de la collectivité, visant ainsi à restaurer le delta à son embouchure avec l'étang, lutter contre la dynamique de comblement de l'étang et restaurer des zones d'expansion de crue.

Le dossier a été rejugé par la cour administrative qui a débouté la plaignante.

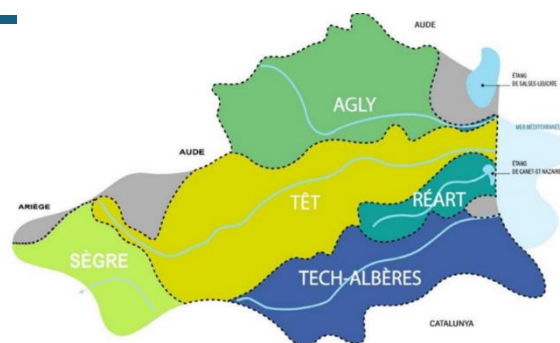
➤ Etude Eau'rizon 2070

Contexte : Les structures de bassin versant du département des Pyrénées Orientales (Agly, Tech, Têt, Réart et Sègre) ont souhaité se regrouper afin de trouver des solutions d'adaptation de la gestion de l'eau aux évolutions du climat.

Objectifs : Cette démarche se veut prospective, en incluant l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire afin que tous partagent une base de connaissance commune et travaillent ensemble à la recherche de solutions d'adaptation pour le long terme (2070). Elle se pose comme un outil de territoire, permettant aux différents acteurs du territoire d'orienter les choix d'investissements vers les solutions les plus durables sur la ressource en eau, aussi bien pour les usages que pour les milieux aquatiques, au regard de ce que va être le territoire d'ici 50 ans.

Déroulement : L'étude se déroule en 3 phases :

- La phase 1 : état des lieux du territoire vis-à-vis du climat, de la gestion quantitative de la ressource en eau et de l'exposition au risque d'inondation. Cette phase consiste en un travail d'analyse bibliographie et de rencontre avec les acteurs principaux du territoire sur ces thématiques. Ce volet prend en compte l'évolution du territoire de ces dernières décennies (occupation du sol, évolution démographique, évolution de l'agriculture, ...). Cette phase se veut être une base à l'échelle du département pour toutes les études prospectives menées en parallèles par d'autres structures (Syndicat des Nappes, Chambre d'agriculture et Conseil Départemental). Pour se faire, elle devra être partagée avec un maximum de personnes du territoire.
- La phase 2 : diagnostic de vulnérabilité du territoire, à savoir l'impact des effets du changement climatique sur les ressources en eau, les milieux aquatiques et le risque inondation à l'horizon 2070. Plusieurs composantes sont détaillées telles que l'hydrologie et le régime des cours d'eau, la qualité chimique, écologique et sanitaire, la thermie de l'eau superficielle, les écosystèmes aquatiques.
- La phase 3 : prospective et stratégie du territoire. C'est-à-dire, quels scénarii développés sur le territoire pour s'adapter aux effets du changements climatiques. Cette phase sera co-construite avec l'ensemble des acteurs du territoire de manière concertée, pour aboutir à l'écriture d'un programme d'action par bassin versant. Chaque solution fera l'objet d'une analyse coût/bénéfices à long terme (2070).



Montant étude	211 925 €
Subventions accordées :	
Agence de l'Eau	175 000 €
REGION	25 000 €
Autofinancement :	
SMBVR	10 000
SMTBV	10 000
SMBVA	10 000
SMIGATA	10 000
CC Pyrénées Cerdagne	10 000

Pour l'année 2025 :

Travail sur la phase 2, avec analyse des impacts du changement climatique et réalisation du diagnostic de vulnérabilités. Les résultats sont des projections et non des prévisions, avec des visions contrastées des futurs possibles.

Une seconde série d'ateliers a eu lieu sur les cinq territoires. Ces temps ont permis de faire un retour sur les premiers ateliers de concertation, de présenter le diagnostic de vulnérabilités et les potentiels scénarios futurs. Les participants ont également pu prioriser les actions à mettre en œuvre et réfléchir aux critères de réussites et d'acceptabilités de ces actions.

➤ Travaux de restauration hydromorphologique de la Fosseille

Contexte :

Le SMBVR a mené en 2015 deux études hydromorphologiques pour réaliser deux opérations pilotes sur la Fosseille. Achevée en 2024, l'étude à fait ressortir 3 zones d'intervention :

Secteur amont :

- reprofilage lit mineur et berges pour optimiser les écoulements à l'étiage et augmenter sa sinuosité
- suppression de protections de berges et d'un seuil de fond en enrochement libre
- traitement d'espèce invasive (canne de Provence)

Radier du pont de la RD42

- apport de blocs à l'aval du radier pour supprimer la hauteur de chute ;
- fixation de déflecteurs de vitesse en bois pour améliorer les écoulements à l'étiage

Gué aval

- démolition du passage busé ;
- construction d'un pont tablier

Objectif : Atteindre le bon potentiel à l'horizon 2027 au titre de la Directive Cadre sur l'Eau

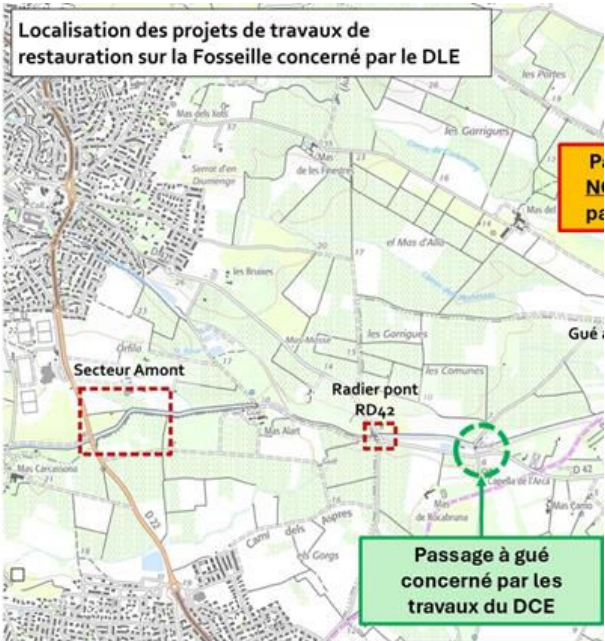


Figure 1 : Localisation des travaux prévus



Gué aval en travaux

Montant des travaux actualisé	400 100€ HT
Taux Subventions :	
Agence de l'Eau	50%
Département 66	20%
Région Occitanie	10%

En 2025 :

- 12 février : Réception des travaux secteur amont et radier du pont de la RD42
- Au cours de l'année : révision des travaux avec des fondations plus conséquentes et un tablier plus épais, porté à connaissance, arrêté préfectoral modificatif
- 29 septembre : redémarrage des travaux sur le passage à gué presque achevé

➤ *Plan de Gestion stratégique de gestion des zones humides sur le bassin versant de l'Etang de Canet-Saint-Nazaire (PGSZH)*

Contexte :

Malgré leur utilité, 50% des zones humides ont disparu en France au cours du siècle dernier pour laisser place aux activités humaines (urbanisation, agriculture intensive, ...). En 2015, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a compilé toutes les données existantes sur les zones humides et l'a complété par un travail géomatique pour réaliser un atlas départemental. Cet outil présenté à l'échelle communale n'ayant pas valeur réglementaire est un premier niveau de connaissance sur les zones humides à l'échelle des Pyrénées-Orientales qui nous sert de base pour la mise en place d'un plan de gestion stratégique sur les zones humides du bassin versant de l'étang de Canet-Saint-Nazaire.

Objectif :

L'étude a pour enjeu d'avoir une vision globale avec des priorités d'actions et un véritable outil d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire.

Montant du plan de gestion stratégique	60 000 € HT
<i>Subventions accordées :</i>	
Agence de l'Eau	42 000 € HT
Région Occitanie	6 000 € HT

Description des différentes étapes de l'étude :



- Délimitation de l'espace de référence ;
- Cartographies des fonctions, des pressions et des enjeux ;
- Investigations de terrain ;
- Concertation ;
- Rédaction du PGSZH ;
- Mise en forme des données.

En 2025 :

- Réception de tous les livrables de l'étude en début d'année
- 2 février : animation et présentation de l'étude à l'occasion de la journée mondiale des zones humides

➤ Plan Pluriannuel de Restauration et d'entretien de la Végétation (PPREV)

Contexte

L'entretien régulier des cours d'eau est une obligation du propriétaire comme le précise l'article L215.14 du Code de l'Environnement :

« le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau [qui] a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.] »

Le SMBVR a pour compétence la gestion des milieux aquatiques et afin de permettre un bon écoulement des eaux et contribuer au bon état écologique des cours d'eau, la structure a mis en place une déclaration d'intérêt général depuis 2015 afin de se substituer aux propriétaires riverains défaillants dans l'entretien régulier des cours d'eau sur le bassin versant du Réart et depuis 2020 sur les bassins versants de l'Agouille de la Mar, la Fosseille et les Llobères.

Objectif

Grace à la Brigade verte du SMBVR composée de 2 agents et d'entreprises externes, l'objectif est d'entretenir les milieux aquatiques de façon raisonnée tout en respectant les périodes d'interventions afin de limiter les impacts sur la vie aquatique : Le PPREV est décliné par année pour 5 ans avec un programme d'action par année. Actuellement nous sommes dans le plan 2025-2029.

Les interventions se font majoritairement de septembre à février, les roselières sont préservées, il n'y a pas de circulation d'engins dans les mares au printemps pour permettre à la faune d'utiliser ces milieux lors de la reproduction... Une attention toute particulière est portée aux espèces exotiques envahissantes de plus en plus présentes et pour lesquelles un protocole d'intervention est mis en place pour ne pas renforcer leur prolifération pendant les interventions.



Entretien des digues du Réart par un agent de la brigade verte

Entretien réalisé par la brigade verte en 2025

- * Réart aval
- * Fosseille
- * Lloberes
- * Agouille de la Mar

Entretien réalisé par entreprises externes en 2025 :

Entreprise	BV	Type d'intervention	Linéaire ml	Largeur m
Actiforest	Réart	IT2 autour pont Rd615	300	10
SARL TDA Pouil	Llobères	Arasement merlon RG + 3 brèches RD + évacuation 2 buses Lloberes nord LN4 el regals	450	5
Actiforest	Réart	RT6-7 depuis radier Pou del gel jusqu'à passage Gaz cap de fousté débroussaillage + 13 arbres + déchets	2900	30
Actiforest	Réart	CT3-4 300m amont autoroute jusqu'à confluence + 270ml estany nyls aval + débroussaillage + 13 arbres + déchets	3070	20
Actiforest	Réart	Intervention 1 arbre couché dans la rivière		
Eurovert	Fosseille	170ml sans le fond ravin des gourgs 500m2	170	3
Eurovert	Réart	500m2 en laissant les ligneux	50	10
ARF	Réart	200m3 herbe de la pampa		
ARF	Agouille de la Mar	correc Montescot (1300ml) + trobe (900ml) + aeg (800ml)	3000	4
Actiforest	Réart	Montauriol débroussaillage	400	8
Actiforest	Réart	CT2 débroussaillage	8000	15
Actiforest	Réart	GT2 débroussaillage	3300	20
Actiforest	Réart	GT3 débroussaillage	2500	20
Actiforest	Réart	IT2 débroussaillage	900	15
SARL TDA Pouil	Agouille de la Mar	Riberette (650ml) et dilouvy (300ml)	950	8
Actiforest	Réart	PT1-PT2 débroussaillage	400	8
Actiforest	Réart	Mona débroussaillage	450	8
TOTAL 2025			26 840 ml	



Gestion d'embâcle sur la rivière de Passa avec Actiforest

La mise en place de ces travaux en 2025 à nécessiter :

- 17 Déclarations d'intentions de travaux déposées à la DDTM66
- 284 courriers et 57 mails pour informer les riverains
- 4 entreprises externes

Le SMBVR : Gestionnaire du Site Natura 2000 de l'Étang de Canet Saint-Nazaire

Le bassin versant du Réart (et de ses affluents) rejoint le milieu marin en transitant par une zone humide comprenant une lagune côtière méditerranéenne et ses zones humides périphériques (roselières, fourrés halophiles, prés salés et lagunes temporaire méditerranéenne...) d'une superficie totale de 1872 ha.

Cet ensemble, dénommé « Complexe Lagunaire de Canet Saint Nazaire », est en outre inscrit au réseau des sites de protection européens Natura 2000, au titre de la Directive Habitat (SIC FR9101465 de l'arrêté du 22/11/2005) et de la Directive Oiseaux (ZPS FR9112005 de l'arrêté du 26 septembre 2014).

En effet, ce site, demeurant à l'interface entre le milieu marin et continental, est également la lagune française la plus septentrionale, située sur un axe migratoire important. Ces caractéristiques confèrent au site, une combinaison privilégiée pour accueillir une biodiversité riche et variée.

La protection et la stabilité du site sont également renforcées par les 1150 ha du périmètre Natura 2000 appartenant au Conservatoire du Littoral. Ces maîtrises foncières, qui se sont échelonnées entre 1978 et 2022, constituent un réel atout pour la gestion de ce site, encadrée par voie de convention entre le Conservatoire et son gestionnaire désigné.

Ce site dispose aujourd'hui de 11 habitats d'intérêt communautaire, de 2 espèces animales inscrites à l'annexe I de la Directive Européenne (Minioptère de Schreiber, Émyde lépreuse) et de 16 espèces d'oiseaux nicheurs inscrites à l'annexe II de la Directive Européenne.

De 2000 à décembre 2019, la gestion des terrains du Conservatoire a été confiée à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. Cette même structure s'est vu confier l'élaboration du Document d'Objectif Natura 2000 (de 2003 à 2006) puis son animation (de 2006 à fin 2019).

Le Document d'Objectif a identifié 4 enjeux majeurs d'intervention :

- La Préservation des habitats et des espèces ;
- L'Animation et la coordination des actions du DOCOB ;
- L'Information et la sensibilisation du public et des usagers ;
- L'accroissement des connaissances et suivis scientifiques.

La majorité des habitats étant à caractères humides ou inondables, la gestion hydraulique du système a pris une part importante dans l'appréhension de la gestion des habitats, avec notamment dès 2006, l'objectif identifié (fiche action PHE1) de fédérer les Bassins versants du site en un seul Syndicat et de constituer une gestion à l'échelle du Bassin Versant via la mise en œuvre d'un contrat de Bassin. Ce travail de longue haleine a abouti en 2014 par la création du SMBVR.

En 2019, la mise en œuvre de la politique GEMAPI a induit un transfert de compétence « hydraulique » et « gestion des milieux aquatique » vers les Syndicats de Bassins Versants. Le SMBVR s'est ainsi vu transférer la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral sur le volet biodiversité ainsi que l'animation du Site Natura 2000. Au-delà du Grau des Basses (partie marine), le SMBVR n'est pas compétent conformément aux statuts du SMBVR. A ce titre, depuis le 1^{er} janvier 2020, le SMBVR est l'interlocuteur privilégié du Conservatoire du Littoral, et, aujourd'hui, pilote les actions du DOCOB. Il organise les débats et Comités de Pilotages, conduit les travaux et les aménagements sur le site, et organise les différents partenariats avec les acteurs locaux.

(NB : PMMCU a gardé les compétences « accueil du public » et « gestion du trait de côte » sur le secteur littoral sans distinction de propriétaire).

Aujourd'hui le SMBVR gère donc l'intégralité de son bassin versant. Chaque intervention, travaux, étude, sur les composantes hydrauliques et naturels du Complexe Lagunaire font l'objet d'une approche concertée à l'échelle du bassin versant.

Suite à son évaluation, le DOCOB fait actuellement l'objet d'une révision profonde apparentée à la rédaction d'un nouveau Document de Gestion. En effet, le précédent document s'avérait totalement obsolète en termes de données naturalistes et d'analyse du contexte socio-économique. De possibles nouveaux enjeux et des actions adaptées seront étudiés, en cohérence avec les autres documents de gestion du SMBVR (PAPI ou Contrat de Bassin Versant) et avec l'objectif prioritaire qui est la protection des habitats et des espèces.

Des actions mises en œuvre dans le cadre du PEP :

➤ *Animation et Révision du Document d'Objectifs (DOCOB)*

La reprise de la gestion du site Natura 2000 par le SMBVR a mis en évidence un DOCOB ancien dont les mesures de gestion, les diagnostics naturalistes et socio-économiques apparaissent aujourd'hui désuets. Les dernières données naturalistes ayant engendré le classement de ce site sont, en outre, très alarmantes.

Le SMBVR a lancé en 2024 la révision de ce DOCOB financée à hauteur de 25 000 par la Région Occitanie et le FEADER. Le reste de la révision faisant l'objet d'un financement Fond Vert à hauteur de 80%

La révision a réellement démarré en février 2025 avec la réalisation des étapes suivantes :

Réalisation des diagnostics écologiques et socio-économique.

Organisation d'un premier séminaire en septembre 2025 afin de partager tous les diagnostics et définir les enjeux prioritaires.



UNE NOUVELLE STRATEGIE D'ACCUEIL DU PUBLIC ET DE GESTION DE LA FREQUENTATION.

Sous l'impulsion du Conservatoire du Littoral, le SMBVR a organisé plusieurs groupes de travail qui ont permis de partager des diagnostics de fréquentation et de perturbations des habitats et des espèces et de mettre en place une nouvelle stratégie d'accueil permettant un meilleur encadrement des usagers du site. L'objectif est de proposer des secteurs d'accueil plus identifiés, plus restreints (3 secteurs d'accueil maximum, en cohérence avec les enjeux naturalistes), mais en contrepartie mieux équipés en termes d'aménagements, de panneaux de sensibilisation, d'information.

La maîtrise de cet accueil sur le site a fait l'objet d'un marché de pose de mise en défens sur les secteurs du lido de Canet en Roussillon, des prés de Saint Nazaire et des Mares temporaires des prés de la ville à Canet en Roussillon. Ce marché de pose a été attribué à l'Office National des Forêts. Les travaux de pose ont été réalisés entre avril et décembre 2025.



Les mises en défens en chiffres:

- Investissement de 239 338 € TTC représentant un linéaire de clôtures de 12,02 km
- 6 à 8 mois de travaux d'avril à décembre 2025
- L'équipement de nombreux pupitres de sensibilisation et découverte des habitats et des espèces à préserver.

AMELIORATION DES DONNEES NATURALISTES DU PERIMETRE NATURA 2000.

La révision du DOCOB impose également une mise à jour et une amélioration des données naturalistes du périmètre Natura 2000. Cette base de données naturaliste doit permettre de mesurer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, et de mieux connaître la biodiversité, afin de mieux communiquer et mieux protéger. L'amélioration de ces données s'accompagne de la définition de protocole de suivi permettant d'évoluer vers un suivi scientifique des composantes de biodiversité.

Dans ce contexte et cet objectif, en 2025, ont été réalisés :



Bellevalia romana

- L'état des lieux des populations de reptiles, batraciens et insectes.
- La mise en place d'un diagnostic avifaunistique.
- La cartographie des habitats par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen et le Bureau d'étude I-sea

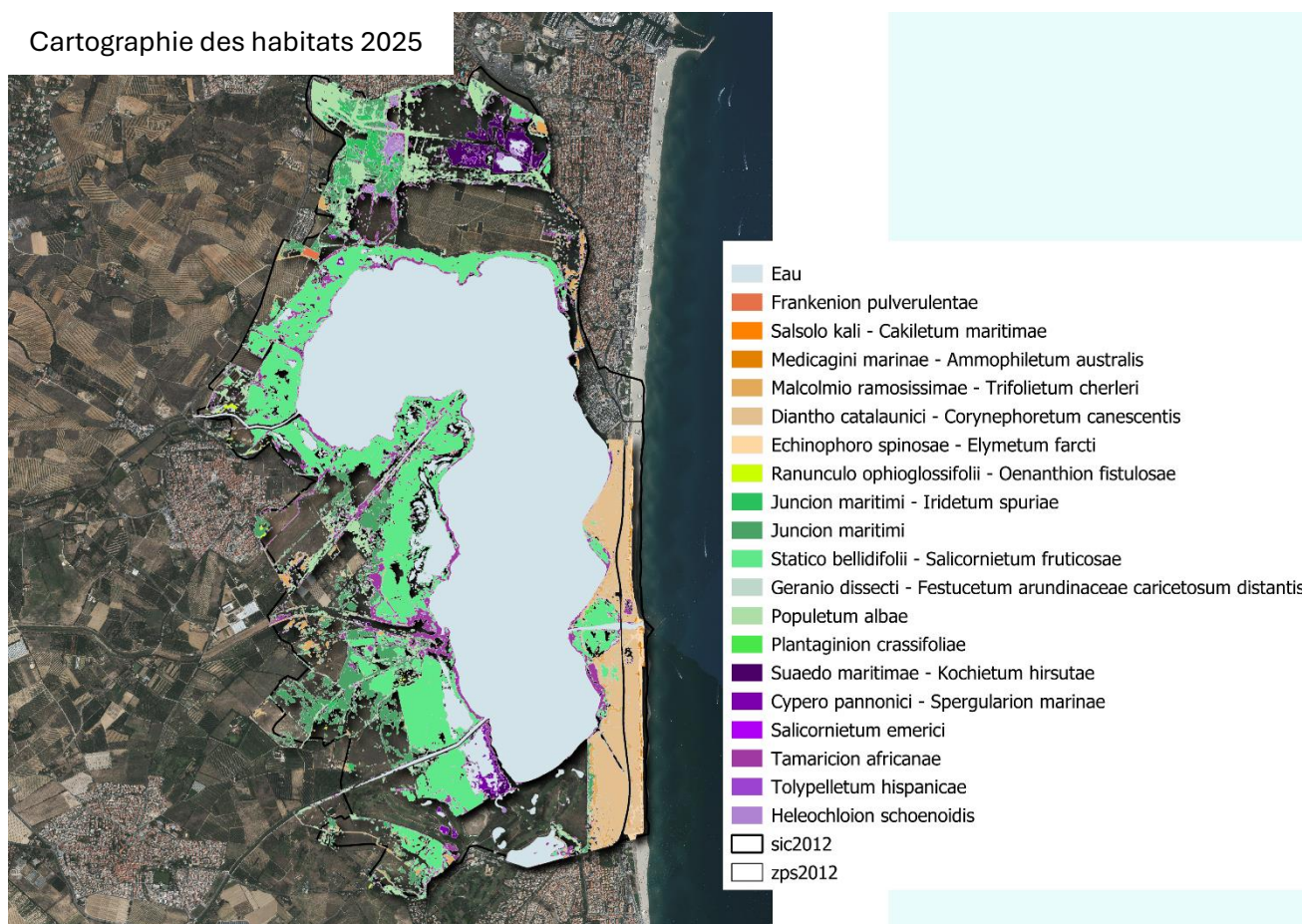
Initialement connu pour répertorier une espèce d'intérêt communautaire (le Minioptère de Schreiber), l'état des lieux Chiroptères sur le site Natura 2000 a mis en évidence la présence de 5 espèces d'intérêt communautaire sur 16 espèces contactées : Une belle surprise pour ce site !

Le diagnostic avifaunistique contient des belles surprises mais également de mauvaises nouvelles. Si le nombre d'effectifs diminue globalement, et que certaines espèces ont disparu du site (Butor étoilé, Alouette calandrelle & Crabier chevelu), d'autres nouvelles espèces ont apparu sur site pour nicher (Marouette de Baillon, Avocette élégante et Fuligule Nyroca).



Les inventaires « Habitats » ont mis en évidence l'identification de 13 habitats d'intérêt communautaire (11 habitats en 2005). La cartographie prédictive a été livrée en 2025, avec, chose importante, l'évaluation de leur état de conservation.

Cartographie des habitats 2025



L'état des lieux et l'Animation de la Révision représentent les investissements suivants :

- Etat des lieux Chiroptères : 14 460 € TTC (financement Région de 10 413 €)
- Etat des lieux Ornithologique : 24 600 € TTC (financement fonds vert 19 680 €)
- Cartographie des Habitats : 25 200 € TTC (financement fonds vert 20 160 €)
- Animation de la Révision du DOCOB : 72 000 € (financement Région 25 000 €)

➤ *Aménagements en faveur de la préservation de la biodiversité*

CONSOLIDATION DE LA MISE EN DEFENS DU PERIMETRE EN ARRETE MINISTERIEL DE PROTECTION DE BIOTOPE (AMPB)

Le secteur dunaire au droit du grau des Basses a été en 2015 arrêté en périmètre de Protection de Biotope en ciblant la nidification des espèces avifaunistiques « Sternes naines » et « Gravelots à collier interrompu » espèces rares et menacées d'extinction sur le pourtour méditerranéen.

Le SMBVR a disposé des mises en défens conformément à l'arrêté en 2025, permettant d'assurer la quiétude nécessaire à la nidification des espèces cibles.



CURAGE DU GRAU DES BASSES AFIN DE MAINTENIR UNE CONNEXION HYDRAULIQUE MER-LAGUNE

Le SMBVR a constaté un fort dépôt de sable de part et d'autre des vannes ainsi qu'à l'entrée du grau côté lagune. Ces surplus sédimentaires ont donc engendré la nécessité d'un curage dans des proportions similaires à celui de 2024.

Le curage 2025 a été marqué par des conditions climatiques difficiles avec une mer particulièrement haute et forte provoquant un retard d'intervention et la nécessité de reprendre plusieurs fois les volumes extraits.



Le Curage 2025 en chiffre

- 100 349 € TTC
- 5 000 m³ de sédiments retirés côté mer + 850 m³ (750 grau Est + 100 grau Ouest) côté

Projet transverse : mise en œuvre d'une exposition de sensibilisation à déployer sur les berges de l'Agouille de la mar et la Fosseille

Contexte

Les cours d'eau du bassin versant sont soit à sec la majeure partie de l'année, soit sont considérés comme des canaux à vocation hydraulique. La population ne les perçoit plus comme des milieux aquatiques intéressants, alors sur deux d'entre eux, les pistes cyclables ont ou vont être aménagés sur l'intégralité du linéaire. De plus, le fait de ne pas les considérer comme des cours d'eau, entraînent de nombreux délits comme le dépôt de déchets, la circulation d'engins motorisés...

Objectif

Cette action poursuit deux objectifs, valoriser les milieux aquatiques et informer le grand public et les habitants sur les enjeux et les actions menées par le SMBVR.

Description

Le projet consiste à déployer des panneaux de sensibilisation le long de la Fosseille et de l'Agouille de la mar, dont les abords sont très fréquentés.

Les panneaux traitent de 9 thématiques à savoir les inondations, la ripisylve, l'entretien, les zones humides, la biodiversité, les espèces exotiques envahissantes, l'espace Natura 2000 et deux panneaux spécifiques à chaque bassin versant, Fosseille et Agouille.

Pour l'année 2025 :

- Détermination des emplacements
- Contenu des panneaux
- Travail avec une infographiste pour les illustrations de chaque panneau